

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO, adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Aurélie BONNET, Béatrice JACQ, Carine BIGOT, Esther ALTENA, Mrs Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET, Laurent PERRIER, Henri CHARLES, Christian ANTHONIOZ, Cédric BUFFET

POUVOIRS : Audrey SAUCIAT pour François CARILLO, Thibault HENRIOUD pour Henri CHARLES, Marie COQUILLEAU pour Rachel ROBLES, Jonas CHEREAU pour Béatrice JACQ

EXCUSEE : Marise FAREZ

Monsieur PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Gérard BELLEVILLE, comptable public, est présent sur toute la durée de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Table des matières

01 – Délibération n°2022-046 : Compte-rendu du maire.....	3
02 – Délibération n°2022-047 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022	3
03 – Délibération n°2022-048 - Budget annexe restauration scolaire : approbation du budget 2022.....	3
04 – Délibération n°2022- 049 budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2021	5
05 – Délibération n°2022-050-Taux d'imposition communaux – année 2022.....	6
06 – Délibération n°2022- 051-Budget principal : approbation du budget 2022.....	6
07 – Délibération n°2022- 052 - Finances - Budget principal : approbation d'une souscription d'emprunts.....	8
08 – Délibération n°2022- 053 - Budget annexe eau : affectation des résultats du compte administratif 2021	9
09- Délibération n°2022- 054 - Approbation du prix de l'eau (2022) (part communale).....	9
10 – Délibération n°2022- 055 - Budget annexe eau : approbation du budget 2022.....	10
11 – Délibération n°2022- 056 - Budget annexe assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2021.....	12
12- Délibération n°2022- 057 - Approbation du prix de l'assainissement (2022) (part communale).....	13
13 – Délibération n°2022- 058 - Budget annexe assainissement : approbation du budget 2022	13
14 – Délibération n°2022- 059 - Finances – travaux logement Mjc : approbation de l'avenant n°1 sur le lot « menuiseries intérieures ».	15
15 – Délibération n°2022- 060 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation des avenants N°1 et N°2 sur le lot « cloisons-faux plafonds ».....	16
16 – Délibération n°2022- 061 - Aménagement du centre bourg : projet de signature d'un acte authentique avec la Sci LTI.....	17
17 – Délibération n°2022- 062 - Convention - approbation d'une convention proposée par l'ONF relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires et subordonnées au défrichement résultant de la sécurisation du télésiège de Praz l'Evêque.	18
18 – Délibération n°2022- 063 - Convention – Approbation d'une convention de mandat avec la commune de Mieussy (partage des dépenses relatives aux travaux « vers le château »).....	19
19 – Délibération n°2022- 064 - Convention – Approbation d'une convention relative aux transports scolaires proposée par la CCMG.....	19
20 – Délibération n°2022- 065 - Convention – Approbation d'une convention relative à l'activité « sentiers » proposée par la CCMG (mise à disposition d'un agent communal).....	20
21 – Délibération n°2022- 066 - ressources humaines – approbation de la mise à jour du tableau des effectifs.....	20
Informations et questions diverses	21

01 – Délibération n°2022-046 : Compte-rendu du maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme, ...). Depuis le conseil du 31 mars 2022, Monsieur le Maire indique qu'il n'y pas eu de commandes supérieures à 10 000 € émises et qu'aucune information ou évènement significatif est à signaler.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **PREND acte du compte-rendu du Maire**

**À Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

02 – Délibération n°2022-047 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV de la séance du 31 mars 2022

**Entendu la lecture de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions (Cédric BUFFET, Henri CHARLES)

- **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022.

**À Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

03 – Délibération n°2022-048 - Budget annexe restauration scolaire : approbation du budget 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget 2022 de la restauration scolaire, tel que préparé par la commission des finances.

Section de Fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **657 830.70 €**. La répartition est la suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	180 700 €	002	Excédent reporté	0 €
012	Charges de personnel	115 600 €	013	Atténuation de charges	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	042	Amortissements de subventions d'investissement	0 €
022	Dépenses imprévues	0 €	70	Produits des services	542 830.70 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	73	Impôts et Taxes	0 €
042	Dotations aux amortissements	0 €	74	Dotations	0 €
65	Autres charges	200 €	75	Autres produits	0 €
66	Charges financières	0 €	77	Produits exceptionnels	115 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €			
002	Déficit reporté	358 830.70 €			
Total dépenses de fonctionnement		657 830.70 €	Total recettes de fonctionnement		657 830.70 €

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **16 643.41 €**

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
001	Déficit d'investissement reporté	0 €	16 643.41 €	001	Excédent d'investissement reporté	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	0 €	0 €	021	Virement du fonctionnement	0 €	0 €
040	Amortissement de subventions d'équipement	0 €	0 €	040	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
16	Remboursement de capital		0 €	10	Dotations et fonds globalisés		
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €
204	Subventions d'investissements	0 €	0 €	13	Subventions d'investissements	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	16	Emprunts	0 €	16 643.41 €
23	Immobilisations en cours		0 €				
27	Immobilisations financières		0 €				
Total dépenses d'investissements				16 643.41 €	Total recettes d'investissements		16 643.41 €

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 contre (Alain CONSTANTIN,
Henri CHARLES, Esther ALTENA, Cedric BUFFET, par pouvoir Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget 2022 restauration scolaire, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement : **657 830.70 €**

Section d'Investissement : **16 643.41 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

04 – Délibération n°2022- 049 budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2021, issu du Compte Administratif voté par le conseil municipal le 31 mars 2022.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à 231 569.46 € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 0 €
Section d'investissement : 231 569.46 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après présentation et examen du dossier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice du Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 0 €
Section d'investissement : 231 569.46 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
G. PEGUET**

05 – Délibération n°2022-050-Taux d'imposition communaux – année 2022

Il est rappelé au conseil que compte tenu des changements de réglementation, le conseil n'a pas à voter la taxe d'habitation (résidence principale) et que la collectivité percevra en 2022 à « l'euro près » la recette correspondante ; s'agissant de la taxe d'habitation des résidences secondaires, le taux est encore gelé en 2022 et ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée délibérante.

Le conseil doit délibérer sur le taux 2022 de la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti. En 2021 (délibération du 25 mars 2021), ces taux étaient respectivement de 24.78% et de 81.17%.

Mr le Maire présente un tableau informant les conseillers sur les derniers taux d'imposition 2021 (taxes foncières) pratiqués par les communes de la vallée et environnantes, ainsi que les moyennes du département et nationale.

Dans le prolongement de la dernière commission des finances et préalablement au vote du budget 2022, il présente une proposition pour 2022 et un tableau présentant l'impact chiffré annuel pour un propriétaire selon les bases locatives 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions (Alain CONSTANTIN, Henri CHARLES, Esther ALTENA, Cédric BUFFET, par pouvoir Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** les taux d'imposition (part communale), fixés pour 2022 comme suit, et repris dans le formulaire 1259 joint à la présente délibération :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **25.52 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **81.17 %**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, G. PEGUET

06 – Délibération n°2022- 051-Budget principal : approbation du budget 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget primitif 2022 du Budget Principal, tel que préparé par la commission des finances, lors de ses réunions.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2022 comme suit :

Section de fonctionnement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **5 511 000 €**. La répartition est la suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	1 675 000 €	002	Excédent reporté	0 €
012	Charges de personnel	1 800 800 €	013	Atténuation de charges	38 000 €
014	Atténuation de produits	248 000 €	70	Produits des services	310 800 €
022	Dépenses imprévues	7 000 €	73	Impôts et taxes	3 720 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	74	Dotations, subventions et participations	1 135 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	874 000 €	75	Autres produits de gestion courante	116 700 €
65	Autres charges de gestion courante	695 700 €	76	Produits financiers	14 500 €
66	Charges financières	118 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
67	Charges exceptionnelles	92 500 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	176 000 €
002	Déficit reporté	0 €			
Total dépenses de fonctionnement		5 511 000 €	Total recettes de fonctionnement		5 511 000 €

Section d'investissement :

Ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **4 216 000 €**. La répartition est la suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
001	Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	001	Excédent d'investissement reporté	0 €	2 629.82 €
020	Dépenses imprévues	0 €	15 000 €	021	Immobilisations corporelles	0 €	90 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	176 000 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	874 000 €
013	Subventions d'investissement	0 €	27 524 €				
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	700 500 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	431 569.46 €
20	Immobilisations incorporelles	53 832 €	269 890 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	0 €
204	Subventions d'investissements	0 €	0 €	13	Subventions d'investissement	0 €	394 298.19 €
21	Immobilisations corporelles	276 968.49 €	418 531.51 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	2 300 000 €
23	Immobilisations en cours	316 069.22 €	1 959 684.78 €	27	Autres immobilisations financières	0 €	123 502.53 €
27	Autres immobilisations financières		2 000 €				
Total dépenses d'investissements		646 869.71 €	3 569 130.29 €	Total recettes d'investissements		0 €	4 216 000 €
		4 216 000 €				4 216 000 €	

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions (Alain
CONSTANTIN, Henri CHARLES, Esther ALTENA, Cedric BUFFET, par pouvoir Thibault
HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget principal de la commune pour 2022, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement :	5 511 000 €
Section d'Investissement :	4 216 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

07 – Délibération n°2022- 052 - Finances - Budget principal : approbation d'une souscription d'emprunts

Préalablement au vote du budget 2022, Monsieur le Maire présente un tableau comparatif issu d'une consultation auprès de 4 établissements bancaires.

Il propose aux conseillers de choisir le prêt suivant :

- Banque : Crédit mutuel Savoie Mont Blanc
- Montant : 2 300 000 €
- Taux fixe : 1.15%
- Maturité : 20 ans
- Remboursement du capital : termes trimestriels constants de 28 750 €
- Remboursement des intérêts : termes trimestriels dégressifs de 6 612.50 € (période 1) à 82.66 € (période fin au 31/05/2042)
- Frais de dossier : 0.1 % du montant autorisé, soit 2300 € payable à la signature du contrat
- Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 30.09.2022

Soit un coût total de : 2 567 806.30 €

**Sur proposition de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,
Après présentation et examen du dossier,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la souscription avant le 30/04/2022 d'un nouvel emprunt auprès du Crédit mutuel à hauteur de 2 300 000 € (soit au total un coût de 2 567 806.30 €) selon les modalités indiquées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
Gilles PEGUET**

08 – Délibération n°2022- 053 - Budget annexe eau : affectation des résultats du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2021 (Budget Eau), issu du Compte Administratif voté par le Conseil Municipal le 31 mars 2022.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à 197 995.09 € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement	:	197 995.09 € (donc maintien en fonctionnement)
Section d'investissement	:	0 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après présentation et examen du dossier,**

- **PREND ACTE** de la non affectation en investissement du résultat de l'exercice du Compte Administratif 2021 du budget eau de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
G. PEGUET**

09- Délibération n°2022- 054 - Approbation du prix de l'eau (2022) (part communale)

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil avait voté pour un maintien du tarif (parties fixe et variable).

Monsieur le Maire a rappelé que l'impact de l'UFT (coût d'exploitation) sera de l'ordre de +0.10€/m³, et que ce surcoût d'exploitation est intégré au budget de fonctionnement de l'eau suite décision précédente du conseil.

Pour information uniquement, le délégataire a confirmé que les modalités suivantes de facturation restent inchangées :

Rythme de facturation:

Semestrielle (sauf pour les clients mensualisés pour lesquels il n'y a pas de facture d'acompte puisque la mensualisation est annuelle).

Praz de Lys:

En mars : acompte de 45% de la consommation N-1
En août : solde consommation suite au relevé en juillet

Tanninges bourg:

En avril : acompte de 45% de la consommation N-1

En octobre: solde de la consommation suite relevé en août/septembre

Tarification:

Consommation facturée à terme échue.

Part fixe facturée d'avance par appartement.

Actualisation:

Eau: Les tarifs sont révisés selon un Indice Insee connu au 01/10/N-1

Assainissement : Les tarifs sont révisés selon un Indice Insee connu au 1er jour de la période d'abonnement et de consommation considérée.

Les primes fixes sont établies par compteur ou par logement.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le tarif 2022 du prix du service public de l'eau inchangé soit : 38.56 € pour la part fixe communale et 0.4577 €/m³ pour la part proportionnelle communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**À Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

10 – Délibération n°2022- 055 - Budget annexe eau : approbation du budget 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget 2022 du budget de l'eau, tel que préparé par la commission des finances, lors de ses réunions.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement : ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **427 000 €**. La répartition est la suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
011 (60)	Charges à caractère général – achats et variation des stocks	1 000 €	002	Excédent reporté	197 995.09 €
011 (61)	Charges à caractère général – services extérieurs	65 000 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 938.48 €
011 (62)	Charges à caractère général – autres services extérieurs	5 500 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	0 €
022	Dépenses imprévues	0 €	75	Autres produits de gestion courante	210 000 €
023	Virement à la section d'investissement	203 433.57 €	76	Produits financiers	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 000 €	77	Produits exceptionnels	66.43 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €			
66	Charges financières	9 000 €			
67	Charges exceptionnelles	66.43 €			
002	Déficit reporté	0 €			
Total dépenses de fonctionnement		427 000 €	Total recettes de fonctionnement		427 000 €

Section d'Investissement : ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **995 000 €**. La répartition est la suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
001	Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	001	Excédent d'investissement reporté	0 €	199 122.83 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	18 938.48 €	13	Subventions d'investissement	0 €	449 443.60 €
16	Remboursement de capital	0 €	85 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	3 675 €	32 275 €	040 (28)	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	143 000 €
21	Immobilisations corporelles	27 346.72 €	175 000 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €	203 433.57 €
23	Immobilisations en cours	351 623.72 €	301 141.08 €				
27	Immobilisations financières	0 €	0 €				
Total dépenses d'investissements		382 645.44 €	612 354.56 €	Total recettes d'investissements		0 €	995 000 €
		995 000 €				995 000 €	

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions (Alain
CONSTANTIN, Henri CHARLES, Esther ALTENA, Cédric BUFFET, par pouvoir Thibault
HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du budget de l'eau de la commune pour 2022, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement : 427 000 €

Section d'Investissement : 995 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

11 – Délibération n°2022- 056 - Budget annexe assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation du résultat 2021 (budget assainissement), issu du Compte Administratif voté par le conseil municipal le 31 mars 2022.

L'excédent de la section de fonctionnement s'établit à 73 393.96 € dont l'affectation est proposée de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 73 393.96 € (donc maintien en fonctionnement)
Section d'investissement : 0 €

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après présentation et examen du dossier,**

- **PREND ACTE** de la non affectation en investissement du résultat de l'exercice du Compte Administratif 2021 du budget assainissement de la commune de la manière suivante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire,
G. PEGUET**

12- Délibération n°2022- 057 - Approbation du prix de l'assainissement (2022) (part communale)

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil avait voté pour un maintien du tarif (parties fixe et variable).

Pour information uniquement, le délégataire a confirmé que les modalités suivantes de facturation restent inchangées :

Rythme de facturation:

Semestrielle (sauf pour les clients mensualisés pour lesquels il n'y a pas de facture d'acompte puisque la mensualisation est annuelle).

Praz de Lys:

En mars : Acompte 45% de la consommation N-1

En août : Solde consommation suite relevé en Juillet

Taninges Bourg:

En avril : Acompte 45% de la consommation N-1

En octobre: Solde consommation suite relevé en Aout/Sept.

Tarifcation:

Consommation facturée à terme échue.

Part fixe facturée d'avance par appartement.

Actualisation:

Eau: Les tarifs sont révisés selon un Indice Insee connu au 01/10/N-1

Assainissement : Les tarifs sont révisés selon un Indice Insee connu au 1er jour de la période d'abonnement et de consommation considérée.

Les primes fixes sont établies par compteur ou par logement.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le tarif 2022 du prix du service public de l'assainissement inchangé soit : 1.2791 €/m3 pour la part proportionnelle communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

13 – Délibération n°2022- 058 - Budget annexe assainissement : approbation du budget 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet de budget 2022 du budget assainissement, tel que préparé par la commission des finances, lors de ses réunions.

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement : ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **310 000 €**. La répartition est la suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
011 (60)	Charges à caractère général – achat et variation des stocks	0 €	002	Excédent reporté	73 393.96 €
011 (61)	Charges à caractère général – services extérieurs	16 606.04 €	70	Produits des services	0 €
011 (62)	Charges à caractère général – autres services extérieurs	2 000 €	75	Autres produits de gestion courante	197 606.04 €
023	Virement à la section d'investissement	68 393.96 €	76	Produits financiers	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 000 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 000 €
65	Autres charges	13 000 €			
66	Charges financières	9 000 €			
67	Charges exceptionnelles	5 000 €			
Total dépenses de fonctionnement		310 000 €	Total recettes de fonctionnement		310 000 €

Section d'Investissement : ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à **571 000 €**. La répartition est la suivante :

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux	Chapitre	Libellé	Crédits reportés	Crédits nouveaux
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	39 000 €	001	Excédent d'investissement reporté	0 €	128 059.75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	80 000 €	021	Virement du fonctionnement	0 €	68 393.96 €
20	Immobilisations incorporelles	8 718 €	38 782 €	040 (28)	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	196 000 €
204	Subventions d'investissements	0 €	0 €	13	Emprunts	0 €	84 000 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	28 000 €	27	Autres Immobilisations financières	0 €	75 000 €
23	Immobilisations en cours	62 674.73 €	238 825.27 €	23	Immobilisations en cours	0 €	19 546.29 €
27	Autres immobilisations financières	14 438.55 €	60 561.45 €				
Total dépenses d'investissements		85 831.28 €	485 168 .72 €	Total recettes d'investissements		0 €	571 000 €
		571 000 €				571 000 €	

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 5 abstentions (Alain
CONSTANTIN, Henri CHARLES, Esther ALTENA, Cédric BUFFET, par pouvoir Thibault
HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le projet de budget primitif du Budget annexe de l'assainissement de la Commune pour 2022, équilibré en recettes et en dépenses, à :

Section de Fonctionnement : 310 000 €

Section d'Investissement : 571 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

14 – Délibération n°2022- 059 - Finances – travaux logement Mjc : approbation de l'avenant n°1 sur le lot « menuiseries intérieures ».

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le conseil avait approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation du logement de la MJC. Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, Monsieur DESCHAMPS, adjoint référent, explique aux conseillers les modifications techniques issues de l'exécution de ce marché, soit, sur l'aspect financier :

AVENANT N°1 :

Lot 1 Leroulley Menuiseries

Marché initial : 9 288.50 € HT
11 146.20 € TTC

Montant de l'avenant : 2 022.67 € HT
2 427.20 € TTC (= + 21.78 %)

Nouveau montant : 11 311.17 € HT
13 573.40 € TTC

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN,
Henri CHARLES, Esther ALTENA, par pouvoir Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** l'avenant N°1 (Ets Leroulley) pour un montant de 2 022.67 € HT (2 427.20 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

15 – Délibération n°2022- 060 - Finances – Travaux logement Mjc : approbation des avenants N°1 et N°2 sur le lot « cloisons-faux plafonds »

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le conseil avait approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation du logement de la MJC. Sur proposition de la maîtrise d'œuvre, Monsieur DESCHAMPS, adjoint référent, explique aux conseillers les modifications techniques issues de l'exécution de ce marché, soit, sur l'aspect financier :

AVENANT N°1 :

Lot 2 Iso mont blanc Faux plafonds doublages Cloisons :

Marché initial :	62 941.85 € HT 75 530.22 € TTC
<u>Montant de l'avenant</u> :	2 000 € HT 2 400 € TTC (= +4.47%)
Nouveau montant :	64 941.85 € HT 77 930.22 € TTC

AVENANT N°2 :

Lot 2 Iso mont blanc Faux plafonds doublages Cloisons :

Marché initial :	64 941.85 € HT 77 930.22 € TTC
<u>Montant de l'avenant</u> :	- 1 415.08 € HT - 1 698.10 € TTC (-2.18%)
Nouveau montant :	63 526.77 € HT 76 232.12 € TTC

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 contre (Alain CONSTANTIN,
Henri CHARLES, Esther ALTENA, par pouvoir Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** l'avenant N°1 (Ets Iso Mont Blanc) pour un montant de 2 000 € HT (2 400 € TTC)
- **APPROUVE** l'avenant N°2 (Ets Iso Mont Blanc) pour un montant de – 1 415.08 € HT (- 1 698.10 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

16 – Délibération n°2022- 061 - Aménagement du centre bourg : projet de signature d'un acte authentique avec la SCI LTI

La SCI LTI, représentée par Monsieur Christian et Madame Brigitte LE TOUMELIN, est propriétaire sur la commune à la section G du cadastre, entre la rue des Arcades au Nord et la rue de la Poste au Sud, de la parcelle bâtie n° 2350 d'une surface de 1034 m². Cette parcelle comprend une aire aménagée pouvant accueillir plusieurs voitures.

Cette parcelle a été divisée en plusieurs parties :

- Parcelles G 3765 et G 3766 en cours de constitution, d'une surface de 807 m² : une partie composée d'un immeuble et de places de parking, que conserve la SCI LTI pour son usage propre
- Parcelle G 3767 en cours de constitution, d'une surface de 201 m² : une partie composée de places de parking, que la SCI LTI loue à la commune. Les modalités de cette location ont été déterminées par délibération prise le 22/03/2018 et par la signature de la convention qui s'en est suivie
- Parcelle G 3768 en cours de constitution, d'une surface de 26 m² : une partie composée pour partie d'une place de parking bus, que la SCI LTI souhaite vendre à la commune qui s'en porte acquéreur.

Ces modalités ont été fixées dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, et de la rue de la Poste en particulier. Les parties souhaitent désormais que ces accords soient régularisés devant notaire.

Concernant la signature du bail, les parties se sont mises d'accord sur les modalités décrites dans la délibération du 16/12/2021.

Concernant la signature de l'acte d'acquisition, les parties se sont mises d'accord sur les modalités suivantes :

- Prix au mètre carré de 140 €
- Soit un prix d'acquisition de 140 € x 26 m² = 3640 €

Le conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette cession, à prendre toute décision et à signer tout document s'y rapportant.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer devant notaire l'acte d'acquisition au prix de 3640 € et à prendre toute décision et signer tout document s'y rapportant, les frais d'acquisition étant à la charge de la commune

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

17 – Délibération n°2022- 062 - Convention - approbation d'une convention proposée par l'ONF relative à la mise en œuvre des mesures compensatoires et subordonnées au défrichement résultant de la sécurisation du télésiège de Praz l'Evêque.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que la SPL La Ramaz est contrainte, pour des raisons de sécurité, d'élargir le layon du télésiège de Praz l'Evêque, nécessitant le défrichement de 1,64 ha de forêt. Conformément à la réglementation forestière tout défrichement doit donner lieu au financement de travaux sylvicoles ou de plantations en contrepartie. Le montant et la surface des travaux seront fixés dans l'arrêté préfectoral d'approbation du défrichement (document non délivré à ce jour).

De plus, l'étude d'impact a mis en évidence la présence de Buxbaumie verte, espèce protégée, qui sera détruite lors de l'exploitation des bois (abattage, débardage, disparition du couvert forestier).

Conformément à l'article L411-1 du Code de l'environnement, un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées a été réalisé. Pour être accordée, cette dérogation doit s'accompagner de propositions de mesures compensatoires. Les mesures prévues ici consistent en la création de bois morts au sol favorables au développement de nouveaux sporophytes de Buxbaumie verte. Le montant et la surface des travaux seront fixés dans l'arrêté préfectoral accordant la dérogation (document non délivré à ce jour).

**Entendu l'exposé de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Autorise la SPL La Ramaz à mettre en œuvre, à ses frais, les mesures subordonnées au défrichement sur les parcelles forestières communales pré-ciblées avec l'ONF, afin de remplir ses obligations de respect de la réglementation forestière résultant de l'élargissement du layon du télésiège de Praz l'Evêque.
- Autorise la SPL La Ramaz à mettre en œuvre, à ses frais, les mesures compensatoires liées à la destruction d'une espèce protégée, sur les parcelles forestières communales pré-ciblées avec l'ONF, afin de remplir ses obligations de compensation environnementale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et notamment la convention cadrant la mise en œuvre de ces mesures compensatoires.

**A Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

18 – Délibération n°2022- 063 - Convention – Approbation d’une convention de mandat avec la commune de Mieussy (partage des dépenses relatives aux travaux « vers le château »)

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, la délibération de la commune de Mieussy (transmise le 12/04/2022), approuvait une participation à hauteur de 12 500 € pour les travaux « vers le château » à hauteur de 47 357 € TTC (actualisé en avril 2022). Le conseil doit approuver la convention de mandat correspondante, permettant au maître d’ouvrage (commune de Taninges) de facturer la commune de Mieussy à l’issue des travaux, étant entendu, qu’aucune demande de subvention n’a été possible sur ces travaux (éligibilité non retenue).

**Entendu l’exposé de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint,
Après présentation et examen du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité**

- **APPROUVE** la convention de mandat entre les deux communes tel que mentionnée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

19 – Délibération n°2022- 064 - Convention – Approbation d’une convention relative aux transports scolaires proposée par la CCMG

Le conseil doit approuver la convention proposée par la CCMG relative aux transports scolaires et jointe à la convocation, et tel qu’expliquée en séance par Monsieur le Maire, ceci pour application dès la rentrée scolaire 2021/2022 jusqu’au 31 décembre 2026.

**Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix pour et une voix contre (Yannick CHARVET)**

- **APPROUVE** la convention entre la CCMG et la commune relative aux transports scolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.
-

**A Taninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET**

20 – Délibération n°2022- 065 - Convention – Approbation d’une convention relative à l’activité « sentiers » proposée par la CCMG (mise à disposition d’un agent communal)

Le conseil doit approuver la convention proposée par la CCMG relative à l’activité « entretiens et balisages des sentiers », jointe à la convocation, et expliquée en séance par Monsieur AMOUDRUZ.

Entendu l’exposé de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint
Après présentation et examen du dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **APPROUVE** la convention entre la CCMG et la commune relative à la mise à disposition d’un agent communal à la CCMG à hauteur de 250 heures maximum par an du 06 mai 2022 au 15 novembre 2022, et facturer à la CCMG sur une base horaire chargée de 25.74 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.

A Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

21 – Délibération n°2022- 066 - ressources humaines – approbation de la mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil doit approuver la mise à jour du tableau des effectifs tel qu’expliqué en séance et joint à la présente délibération.

Entendu l’exposé de Monsieur Barnet, Dgs
Après présentation et examen du dossier,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l’application de cette décision.

A Tanninges, le 14 avril 2022
Le Maire, Gilles PEGUET

Informations et questions diverses

- **Navettes estivales**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la consultation menée par la CCMG (souhaits des communes en termes de fréquence et de points d'arrêts,...), ainsi que sur le surcout pour la collectivité ; en lien avec la Région ces navettes seront mise en place sur cet été avec le prestataire actuel.

- **Etudes Praz de lys Sommand** – réunion préparatoire du 28 avril salle du conseil 18H, Copil du 19 mai 15H30 Mairie de Mieussy

Le rapport (partie Diagnostic – 87 pages) a été transmis aux élus, membres du Comité stratégique station ainsi qu'une liste de questions permettant au prestataire d'orienter la poursuite de sa mission (choix des scenarii à approfondir et à chiffrer,...)

- **Projet restauration scolaire** : réunion technique commune/CCMG du 20 avril 2022

- **Animations et évènements (dont été 2022) – réunions avec l'OT et les associations du 22 avril 19H salle du conseil**

L'OT a remis à la commune le 05 avril 2022 son planning prévisionnel ; complété par les associations (planning de leurs évènements), un **calendrier général** (outlook) prévisionnel « manifestations » a été transmis à tous les conseillers

- **Planning autres commissions et réunions**